



Publié sur *Caisse de Prévoyance Sociale* (<http://www.cps.pf>)

[Accueil](#) > [Archives](#) > [Communiqués 2010](#) > RSPF : 31 décembre 2010

Vous êtes affilié au régime de solidarité et vous n'avez pas encore renouvelé votre admission pour l'année 2010, vous avez jusqu'au **31 décembre 2010** inclus pour régulariser votre situation auprès de la mairie de votre lieu de résidence.

Ua tapa'ohia 'oe i te 'āfata autaea'era'a, aita ra 'oe i fa'aāpi i tā 'oe parau anira'a i te 31 nō māti ra. E titau hia 'oe ia fa'atitiaifaro i tā 'oe pu'e parau **na mua a'e i te 31 no titema**.

La Caisse de prévoyance sociale de la Polynésie française informe les ressortissants du régime de solidarité, ayant bénéficié des prestations en 2009 mais n'ayant pas encore renouvelé leur admission pour l'année 2010, qu'ils ont jusqu'au **31 décembre 2010 inclus** pour régulariser leur situation auprès de la mairie de leur lieu de résidence.

Passé ce délai, ils devront constituer un nouveau dossier pour l'année 2011.

Ce communiqué ne concerne pas les personnes qui bénéficient du minimum vieillesse et de l'allocation aux adultes handicapés, ni les enfants admis d'office au régime de solidarité.

*Votre admission, c'est la continuité de vos droits.
Alors pensez-y !*

URL source (modified on 29/12/2011 - 14:55): <http://www.cps.pf/presse/communiqués/regime-de-solidarite-regularisez-votre-dossier>